

Enseignement et Formation

Pilotage

DIRECTRICE / DIRECTEUR D'ECOLE

VERSANT(S) :

FPE



- FPENS022 -

DEFINITION :

Dans l'enseignement primaire, le directeur veille à la bonne marche de l'école maternelle ou élémentaire qu'il dirige. Il prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public de l'éducation, à cette fin il dispose d'une autorité fonctionnelle.

ACTIVITES PRINCIPALES :

Les attributions du directeur d'école s'organisent autour de trois domaines de responsabilité : le fonctionnement de l'école, le pilotage pédagogique, les relations avec les partenaires.

Responsabilités relatives au fonctionnement de l'école :

- Admettre les élèves, organiser leur accueil et leur surveillance
- Contrôler l'assiduité
- Réunir et présider le conseil d'école et le conseil des maîtres
- S'assurer du respect des obligations réglementaires de services des professeurs
- Répartir les moyens d'enseignement et fixer les modalités d'utilisation des locaux scolaires sur le temps scolaire
- Organiser le service des personnels municipaux placés sous son autorité durant le temps scolaire
- Veiller au respect du règlement intérieur de l'école et mettre en œuvre les dispositions relatives à la sûreté et la sécurité
- Contribuer à la protection de l'enfance

Responsabilités pédagogiques :

- Piloter la mise en œuvre du projet pédagogique et animer l'équipe
- Veiller au bon déroulement des enseignements
- Impulser les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages
- Favoriser la coopération entre les professeurs et les intervenants extérieurs au sein de l'école
- Assurer le suivi pédagogique de tous les élèves

Relations avec les parents et les partenaires de l'école :

- Mettre en œuvre les politiques éducatives territorialisées
- Organiser le dialogue avec les représentants légaux des élèves
- Faciliter la participation des représentants légaux à l'action éducative de l'école
- Représenter l'institution auprès de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale et des autres collectivités territoriales

COMPETENCES MANAGERIALES :
EVENTUELLEMENT

CORRESPONDANCE CSP :
ERENS025

ELEMENTS DE COMPETENCE

Connaissances	<ul style="list-style-type: none">• L'organisation et les grands enjeux du système éducatif• La place de l'éducation nationale dans l'organisation territoriale de l'Etat• Les programmes d'enseignement et les instructions pédagogiques concernant les cycles 1, 2 et 3• La réglementation, l'organisation de la scolarisation, les dispositifs d'aide et d'accompagnement aux élèves en situation de handicap et aux élèves à besoins éducatifs particuliers
Savoir faire	<ul style="list-style-type: none">• Animer un collectif• Favoriser l'intégration, la coordination et la coopération des personnels dans une équipe• Veiller à la diffusion des programmes et instructions officielles ainsi que des pratiques pédagogiques et éducatives au sein de l'école• Mobiliser une équipe dans une démarche projet• Utiliser les outils numériques ad hoc (bases de données et logiciels)• Gérer les conflits
Savoir être	<ul style="list-style-type: none">• Etre à l'écoute de ses différents interlocuteurs• Etre disponible• Etre organisé

856

SPECIFICITES

Conditions particulières d'exercice :

Selon le nombre de classes dans l'école, le directeur d'école peut bénéficier d'une décharge partielle ou totale d'enseignement afin d'assumer les missions de direction

Tendance d'évolution :

Impact sur l'emploi référence :